

Double prix du blé—Loi

C'est aussi un fait très bien établi, et j'en eu l'expérience personnellement, que si les enfants d'âge pré-scolaire sont sous-alimentés, ils manquent de coordination, souffrent de léthargie et d'inaptitude physique, intellectuelle et sociale. Il ne faut pas s'étonner que lorsque ces mêmes jeunes fréquentent l'école élémentaire ils se classent dans les derniers, ce sont ceux qui ont des difficultés d'apprentissage et des problèmes de comportement et qui deviennent délinquants à l'adolescence. Arrivés à l'adolescence, ils deviennent de vrai fomentateurs de troubles.

● (2150)

Nous sommes pour une bonne part responsable de ces problèmes sociaux et personnels parce qu'il existe un lien direct entre une alimentation mauvaise et insuffisante et le développement atrophié de nombre de ces enfants. Bien souvent leurs parents ne peuvent se permettre de les nourrir convenablement et sont eux-mêmes mal nourris et apathiques. L'insuffisance alimentaire est un élément important du syndrome de la pauvreté.

Le bill à l'étude est d'une importance toute particulière pour des millions de pauvres au Canada. Nous devons nous y opposer pour les mêmes raisons que beaucoup de personnes âgées à revenus restreints se sont opposées à l'expiration des subventions à l'alimentation en 1978.

Je voudrais également signaler aux députés certains autres aspects de la pauvreté. Les familles qui dépendent de l'assistance sociale ne peuvent pas consacrer beaucoup d'argent à l'alimentation. Elles ne disposent pas, non plus, de suffisamment d'argent pour aller courir les aubaines ou aller s'approvisionner directement à la ferme. Elles ne peuvent se permettre d'acheter des congélateurs et d'économiser en achetant en grande quantité. Ce sont donc elles qui paient le plus cher pour leur nourriture, même si leur budget alimentaire est le plus serré. Habituellement, le seul endroit où elles peuvent acheter seulement quelques articles à la fois est le dépanneur du quartier. Vers la fin du mois, ces familles doivent se contenter de spaghettis, de pain, ou encore de sandwiches sans viande.

En Colombie-Britannique, une famille de quatre personnes vivant de l'aide sociale reçoit \$334 par mois, plus le logement. Cette somme doit couvrir l'achat de billets d'autobus, de vêtements, de loisirs, s'ils en ont, plus le prix de la nourriture. Nous savons maintenant que selon les diététiciennes, il faut bien plus de \$300 par mois, aux prix actuels, pour assurer un régime alimentaire équilibré à une famille de quatre personnes dont deux enfants en pleine croissance.

Si vous viviez seul, monsieur l'Orateur, je doute que vous seriez en mesure de vous nourrir avec \$136 par mois, même si vous avez accès au restaurant parlementaire. C'est pourtant cette somme que reçoit aujourd'hui une personne seule vivant de l'aide sociale, et cette somme doit suffire à toutes ses dépenses, y compris sa nourriture. Je me demande comment ces gens peuvent se permettre d'acheter du pain, qui coûte maintenant près de un dollar l'unité.

M. Lang: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne vois pas le rapport entre le poisson, les congélateurs, les difficultés d'apprentissage, la politique sociale et un débat sur la loi sur le double prix du blé. Je pense que cela indique que l'honorable représentante ignore que le bill à l'étude est le bill

S-6. Cela est flagrant depuis le début de son discours car elle ne parle pas du sujet à l'étude.

Une voix: Quel crétin!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. En ma qualité d'Orateur suppléant, j'ai dû une fois ou deux au cours des dernières semaines inviter des députés à se préoccuper davantage de la règle de la pertinence. Aussi pourra-t-il sembler plutôt curieux que je juge, pour ma part, que si l'honorable représentante de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) parle de la nourriture, du coût des aliments et du coût de la vie au Canada, alors que le sujet du bill S-6 est le double prix du blé, cela n'enlève rien à la pertinence de ses remarques.

Mme Mitchell: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je pense que cela montre bien que le député et le parti qu'il représente ne comprennent pas la signification réelle de la politique du double prix du blé. Cette politique visait à contribuer à mettre sur le marché des aliments à un prix raisonnable.

Il est sûr qu'un pays comme le Canada, qui peut se permettre d'acheter des avions de combat pour plus de trois milliards de dollars, a aussi les moyens de subventionner le prix du pain et du lait pour les écoliers et les personnes âgées. Pourquoi ne pouvons-nous pas subventionner le coût de déjeuners nutritifs dans les écoles et les garderies? On me dit que cela se fait régulièrement au Royaume-Uni depuis un bon nombre d'années. Nous pourrions sûrement trouver les fonds nécessaires si nous avions la volonté de le faire.

Le bill à l'étude démontre une fois pour toutes que le gouvernement libéral ne se soucie pas des besoins des Canadiens, et particulièrement des pauvres. Il ne s'en soucie pas assez pour réintroduire un programme de subvention du prix du pain ou pour instituer une politique nationale de l'alimentation. Le Nouveau parti démocratique estime que les subventions aux aliments devraient certainement constituer la pierre d'angle d'une politique nationale de l'alimentation, et le bill à l'étude s'y rapporte directement.

Lorsque je me suis portée pour la première fois candidate à la Chambre, monsieur l'Orateur, j'ai consulté l'ancien député de Vancouver-Kingsway, M^{me} Grace MacInnis, dont la chambre gardera longtemps le souvenir étant donné les services remarquables qu'elle a rendus au Canada. Elle m'a dit que son plus vif regret au cours des années qu'elle a passées ici et depuis sa retraite, c'était que la Chambre avait négligé d'adopter une politique alimentaire nationale qui reconnaîtrait que tous les Canadiens ont droit à des aliments sains et à un logement convenable à des prix abordables. Il faudrait peut-être les inclure parmi les droits fondamentaux quand nous parlons de la Déclaration des droits et de la révision de notre constitution.

Chaque petit Canadien devrait avoir droit dès sa naissance à une nourriture suffisante et avoir toutes les chances voulues de se développer au maximum. Si le Canada accepte cet objectif souhaitable, le gouvernement doit donner le ton et fournir une assistance concrète aux consommateurs aussi bien qu'aux agriculteurs grâce au contrôle des prix alimentaires et à l'octroi de subventions.

Au lieu de retirer le bill S-6, nous devrions l'étendre à un éventail beaucoup plus large de produits alimentaires. Il serait opportun que ces divers aliments tiennent compte des lois